

Ville de New Richmond



CERTIFICAT

Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le :

Règlement 1143-20 décrétant des travaux de pavage et de corrections de chaussée sur une partie du chemin Cyr Nord pour un montant de 76 468 \$, et pour ce faire un emprunt équivalent, remboursable en 15 ans

Je, Céline LeBlanc, greffière de la Ville de New Richmond, certifie

- que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 1143-20 est de 3379;
- que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 349;
- que le nombre de demandes reçues est de 0.

Je déclare

- que le règlement 1143-20 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;
- qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

En foi de quoi, je signe le présent certificat

à New Richmond, le 4 août 2020.

Céline LeBlanc
Greffière